

Présentation du CDPC

Les recherches du CDPC se caractérisent par leur souci de combiner l'étude du droit et de la procédure pénale avec celle de la criminologie. La criminologie est ici conçue, non pas comme un savoir autonome, mais comme un champ d'analyse au croisement de nombreuses disciplines et professions.



Le CDPC développe des recherches sur des sujets généralement peu traités, comme par exemple l'étude des « droits pénaux spéciaux » émergents : le droit pénal de l'environnement, le droit pénal du travail, le droit pénal de la bioéthique, le droit pénal de la culture, le droit pénal comptable ou le droit pénal de l'animal. Ces objets nouveaux de la norme pénale obligent en effet à s'interroger sur les fondements de celle-ci, et mettent à l'épreuve ses techniques traditionnelles. Par bien des aspects, ces champs peu explorés de la répression pénale constituent des « laboratoires » pour le droit pénal de demain.

Dans le cadre d'un réseau de recherche regroupant plusieurs laboratoires (universités de Paris 1, de Poitiers, de Montpellier, de Limoges), le CDPC édite ainsi une revue de référence « Les Archives de Politique Criminelle » (éd. Pédone) et organise, tous les deux ans, un séminaire inter-doctoral au Château de Goutelas qui réunit, pendant quatre jours, une trentaine de doctorants et une quinzaine d'enseignants-chercheurs. Le Centre de recherche est également membre du réseau international « GDR1 CNRS/Institut du droit de l'art de Genève » dont font partie plusieurs membres d'universités étrangères.

Par le contenu de sa recherche, mais aussi par sa composition (juges, membres de l'administration pénitentiaire, conseiller d'insertion et de probation, officier de gendarmerie), le CDPC se veut proche des professions pénales. Le CDPC entretient aujourd'hui des liens étroits avec des institutions pénales locales (Maison d'arrêt et Tribunal de Grande Instance de Nanterre) et nationales (offices centraux de Police judiciaire, Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH) et Agence européenne des droits fondamentaux).

Le CDPC a été évalué par l'AERES au cours du printemps 2013 et a obtenu des notations de niveau A+ et A.



Mis à jour le 11 novembre 2016

<https://cdpc.parisnanterre.fr/accueil/presentation-du-cdpc-726683.kjsp?RH=1477645469237>